



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Installation de filets dans les prisons pour lutter contre les drones

Question écrite n° 9618

Texte de la question

M. Éric Michoux interroge M. le ministre d'État, garde des sceaux, ministre de la justice, sur l'installation de filets dans les prisons pour lutter contre les livraisons par drones. Effet, la multiplication de ces livraisons sauvages inquiète particulièrement l'administration pénitentiaire et ses agents. Les drones servent à livrer directement et rapidement des téléphones ou de la drogue dans les prisons françaises. La Saône-et-Loire n'échappe pas à ce phénomène et elle a été récemment le théâtre de ces livraisons. Ainsi, dans la nuit du 19 au 20 août 2025, la prison de Varennes-le-Grand a été survolée 23 fois par des drones. Si l'utilisation de brouilleurs est possible, force est de constater que peu d'établissements en sont équipés : moins de 50 en 2024. Ces brouilleurs présentent de nombreux inconvénients en plus de leur coût élevé : interférences avec d'autres systèmes électroniques, risques de dommages collatéraux et portée limitée. De plus, les constructeurs de drones intègrent de plus en plus des systèmes pour contrer les brouilleurs. Pourtant, une solution alternative et de bon sens existe avec le déploiement de filet ou de filins. Ce système permet de lutter effectivement contre l'intrusion de drones et d'empêcher ces livraisons sauvages au-dessus des prisons. Aussi, il souhaite savoir si le Gouvernement entend déployer massivement des filets anti-drones.

Données clés

Auteur : [M. Éric Michoux](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (4^e circonscription) - Union des droites pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9618

Rubrique : Lieux de privation de liberté

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : [Justice](#)

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : [9 septembre 2025](#), page 7650